

Procès-verbal N° 2 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	27/08/25
À :	10h dématérialisée
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mme Nadine GRECO. Mr Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 1 du 20/08

Rappel

Le calendrier foot animation est en ligne sur le site du District : Documents puis Compétitions

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12/U13

**Équipes repêchées en U12/U13 Chapitre 7 des Règlements Généraux
Règlement U13 à 8 Annexe 20 bis Art 1 Alinéa 1**

D2 vers D1 : Aimargues 1 et Le Grau du ROI 1

D3 vers D2 : Rochefort 1 et Calvisson 2

D4 vers D3 : All Five 1 – Vauvert 2 - Uchaud 2 -Cendras 1 – Rodilhan 1 - Redessan 2- Rochefort 2

En Annexe : Composition des Poules

Règlement Compétition : Championnat U13 à 8 Annexe 20 et 20 Bis

Championnat U12

U12 Développement

Equipes : Nîmes Ol – Ales - Beaucaire - Mas de Mingue – Marguerittes – Academie Univers - N Lasallien – Langlade

U12 Intermédiaire et Loisir

En Annexe : Composition des Poules

Règlement Compétition : Championnat U13 à 8 Annexe 22 et 22 Bis

Foot Animation - U10 à U10/U11

Voir le calendrier des dates sur le site du District Rubrique Documents.

Diplôme obligatoire correspondant à la catégorie pour les U8/U9 Développement

Foot Animation - U6 à U8/U9

Journée de Rentrée du foot à 5

Samedi 13 septembre à Redessan (1 Equipe par Club)

U8 Rendez-vous à 9h45 (10h/12h) U9 Rendez-vous à 13h45 (14h/16h)

Fiche à télécharger sur le site du District

Dates FUTSAL U6 2025/2026

Samedi 29 Novembre (16h30)

Samedi 13 Décembre (16h30)

Samedi 10 Janvier (16h30)

Voir le calendrier des dates sur le site du District Rubrique Documents.

Diplôme obligatoire correspondant à la catégorie pour les U8/U9 Développement

Foot Animation - FEMININES

U12/U13 F

7 Equipes engagées : Pissevin – Laudun -Margueritte -Aec St Gilles -Chemin Bas -3 Moulins - Vergeze

1er Tour Pitch : 14 Février 2026

Dates (aller/retour)

Aller : 4-11 / 10 . 8- 15 – 22 /11 . 6-13/12 . 29/11 Rattrapage

Retour : 17-24-31 /01 . 7/02 . 14/03 . 4-11/04 . 21/03 Rattrapage

1er Tour Pitch : 14 Février 2026

RAPPEL DE LA COMMISSION

POUR L'ORGANISATION DE VOS TOURNOIS

**TOURNOIS : ACCORD OBLIGATOIRE DU DISTRICT en faire la demande au district
(document à télécharger sur le site du district)**

(Sans Accord : responsabilité du président en cas de problèmes)

LA COMMISSION TIENDRA SES REUNIONS LE JEUDI MATIN DE 9H00 à 11H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO



EN ANNEXE La Composition des Poules PHASE 1

2025 / 2026 Phase 1		
Poules D1		
	A	B
1	NIMES OL 1	BAGN PONT 1
2	ALES 1	BEAUCAIRE 1
3	BAGN PONT 2	NIMES OL 2
4	AIMARGUES 1	ALES 2
5	ST PRIVAT 1	MARGUERIT 1
6	ACADEMIS 1	S LEVANT 1
7	ANDUZE 1	UZES 1
8	VAUVERT 1	ROUSSON 1
9	PISSEVIN 1	M DE MINGUE 1
10	REGORDANE 1	LE GRA DU ROI

Poules D2			
	A	B	C
1	ST J DU PIN 1	UCHAUD 1	FOURQUES 1
2	BARJAC 1	ES NIMOISE 1	REDESSAN 1
3	LES MAGES 1	S LEVANT 2	POULX 1
4	VEZENOBRES 1	CALVISSON 1	BELLEGARDE 1
5	MONOBLET 1	CABASSUT 1	PUJAUT 1
6	ST MARTIN 1	CHEMIN BAS 1	BEAUCAIRE 2
7	ST CHRISTOL 1	VERGEZE 1	ROCHEFORT 1
8	CALVISSON 2	AEC ST GILL 1	LASALLIEN 1
9	CAVILLARGUE 1	GAZELEC 1	MARGUERIT 2
10	TREFLE 1	GENERAC 1	LAUDUN 1

Poules D3			
	A	B	C
1	TER DE CAM 1	TER DE CAM 2	UZES 2
2	LANGLADE 1	DOMESSARG 1	LAUDUN 2
3	BEAUVOISIN 1	ROUSSON 2	REDESSAN 2
4	CAISSARGUE 1	BAGARD 1	VENEJAN 1
5	ALL FIVE 1	QUISSAC 1	ROCHEFORT 2
6	GARONS 1	ST HILAIRE 1	VERS 1
7	VAUVERT 2	CENDRAS 1	RH GARDON 1
8	UCHAUD 2	LA CALMETTE 1	VAL DE CEZE 1
9	BOUILLARGU 1	RODILHAN 1	ST LAURENT 1
10	METROPOLE 1	ACADEMIS 2	3 MOULINS 1

Poules D4					
	A	B	C	D	E
1	LE VIGAN 1	CENDRAS 2	ST PAULET 1	ST PAULET 2	AIMARGUES 2
2	MOUSSAC 1	FC PA UZES 1	BEAUCAIRE 3	BEAUCAIRE 4 F	N CHEMINOT 1
3	ANDUZE 2	SALINDRES 1	THEZIER 1	MANDUEL 2	BERNIS 1
4	BAGARD 2	RIBAUTES 1	CANABIER 1	FOURQUES 2	CASTANET 1
5	ST HIPPO 1	LA CALMETTE 2	SAUVETERRE 1	PISSEVIN 2	CABASSUT 2
6	QUISSAC F	ST MARTIN 2	PUJAUT 1	RH GARDON 2	MANDUEL 1
7	LE S MAGES 2	CHAMBORIGA 1	REMOULINS 1	AEC ST GILL 2	3 MOULINS 2
8	TREFLE 2	LES MAGES 3	CAVILLARGUE 2	ES ST GILLOIS 1	LASALLIEN 2
9	CANAULES 1	ST QUENTIN 1	VALLABREGU 1	LE CAILAR 1	MILHAUD 1
10					